



Publiée sur le site internet de la commune le : 1^{er} juin 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal
du 25 mai 2023 - N° D2023_23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 4

Absent excusé : 1

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

Votants : 15 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSON David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy		x
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda	x		SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		PEPIN Nathalie	x				
TINJOUJ Denis	x		AZZOPARDI Karen	x				

OBJET : TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITE, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

OPERATION : Commune de VOUGY - Requalification Centre Vougy

Monsieur le Maire, expose que,

LE SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération

Requalification Centre Vougy

figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à :

229 800,35 Euros

avec une participation financière communale s'élevant à :

155 515,62 Euros

et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :

6 894,01 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de VOUGY :

- 1) APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière
- | | |
|---|------------------|
| d'un montant global estimé à : | 229 800,35 Euros |
| avec une participation financière communale s'élevant à : | 155 515,62 Euros |
| et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : | 6 894,01 Euros |
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **5 515,21 Euros** sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **124 412,50 Euros**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI